

5^c. Journal du Lot 5^c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
CAHORS ville.....	3 fr.	6 fr.	11 fr.
LOT et Départements limitrophes.....	3 fr.	5 fr.	9 fr.
Autres départements.....	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUÉSLANT, Directeur — L. BONNET, Rédacteur en chef

L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

Publicité

ANNONCES (la ligne).....	25 cent.
RÉCLAMES.....	50 —

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

Le Vote du Budget de 1914

Au mois de juillet dernier, la Chambre avait voté, sur ma proposition, un article additionnel à la loi de finances tendant à appliquer le budget de 1913 à l'exercice 1914, sous réserve d'un budget rectificatif ne contenant que les modifications demandées par le gouvernement et donnant à ce dernier l'autorisation indispensable pour ordonnancer les dépenses et recevoir les impôts de l'année 1914.

Malheureusement le Sénat, bien mal inspiré en la circonstance, et qui doit maintenant regretter la responsabilité qu'il a ainsi assumée dans la situation budgétaire actuelle, vota la disjonction de notre article additionnel.

C'est alors que j'ai demandé et que j'ai obtenu de la Chambre le vote d'une motion invitant le Ministre des Finances à fournir, à l'appui de son projet de budget, un tableau classant les différents chapitres de ce budget en trois catégories : la première, contenant les chapitres non modifiés ; la seconde, réunissant les chapitres modifiés dans les limites des décisions antérieures des Chambres ; la troisième, englobant les seuls chapitres dont le gouvernement demande, de sa propre initiative, la modification.

Mais, contrairement à l'article additionnel repoussé par le Sénat, cette motion n'a pas, en elle-même, la vertu d'activer notre prochaine discussion budgétaire. Elle doit être pour cela complétée par la proposition de résolution qu'au nom de la Commission du règlement, je demandais à la Chambre de voter. Il s'agissait donc simplement, pour la majorité de la Chambre, de confirmer un vote qu'elle avait déjà émis à plusieurs reprises et de donner, par un complément indispensable, une suite efficace et rationnelle à ses décisions antérieures.

Le projet de résolution qui était en discussion, précisait en effet que les chapitres du budget de l'exercice 1914, qui ne diffèrent des chapitres correspondants du budget 1913, ni par la nature des dépenses, ni par le chiffre des crédits, ne pourraient donner lieu à amendement, ni à débat.

Il en était de même des chapitres du budget qui n'ont été modifiés que pour tenir compte, dans la limite des indications précédemment donnée aux Chambres et approuvées par elles, du jeu normal des lois ou de l'exécution de programmes ou de mesures en voie de réalisation.

Par conséquent, notre proposition tendait à ne laisser mettre en discussion que les chapitres dont le gouvernement demandait la modification. Cette mesure n'est nullement excessive et ne porte aucune atteinte aux droits parlementaires, puisqu'elle comporte tout simplement la mise en application exceptionnelle, dans des circonstances particulièrement favorables, de la méthode de discussion budgétaire normalement pratiquée en Angleterre, le pays du monde entier où les prérogatives parlementaires sont les plus puissantes et les plus solides.

Ce fut pourtant au nom de ces prérogatives parlementaires que les oppositions d'extrême-droite et d'extrême-gauche combattirent violemment ma proposition. Rien de plus naturel d'ailleurs puisque socialistes unifiés et réactionnaires votent contre le budget et ne peuvent que tirer profit pour leur propagande, de l'ajournement de son vote et du gâchis politique qui en résulte. Grâce à l'appoint inattendu du gouvernement et d'un certain nombre de républicains, ils purent cette fois obtenir l'ajournement de la discussion de ma proposition.

Je suis trop convaincu de sa nécessité pour m'avouer vaincu et je compte, dès le début de la prochaine session ordinaire, demander de nouveau sa mise à l'ordre

du jour. La majorité de la Chambre devra alors dire avec netteté si elle entend assumer la lourde responsabilité de clore la dixième législature et d'ouvrir la campagne électorale sans avoir voté le budget de 1914.

J.-L. BRETON,
député du Cher.

Facétie

Les décisions du Conseil d'Etat ne sont pas toujours aussi dépourvues de gaieté qu'on pourrait le supposer. M. Herriot, dernièrement, en citait une qui mérite de passer à la postérité.

La Ville de Lyon voulait construire un four crématoire. Le dossier fut envoyé au Conseil d'Etat pour autorisation. Le Conseil d'Etat le renvoya à la Mairie de Lyon comme incomplet, et parmi les pièces qu'il réclamait figurait un état nominatif des personnes à incinérer pendant les dix premières années.

L'esprit du mort

Nombreuses les anecdotes qui vont être publiées sur Jules Claretie pendant quelque temps.

En voici une, connue seulement des intimes, qui a sa petite valeur historique.

C'était au lendemain du bruit que fit Marthe Brandès en claquant la porte de la Maison de Molière. Le sympathique administrateur, qui avait bien été obligé de prendre part aux démêlés suscités par l'artiste, allait dîner chez un « pays », un Limousin ami d'enfance, pour se délasser un peu des soucis que lui valait son ex-pensionnaire.

Le maître de la maison, quand il arriva, le présenta plaisamment aux autres convives en paraphrasant — avec quelque licence — le vers célèbre :

— Ah ! voilà

Cet obscur Claretie qui « tombe » des étoiles !

Alors celui-ci répliqua, avec sa bonhomie ordinaire :

— Que voulez-vous, elles ont de si belles épaules qu'un plaisir s'ajoute au regret de les faire toucher.

Meilleurs vœux

Les larges paniers à cartes de visite n'ont pas encore disparu des bureaux de poste. Mais les étrennes suffisent à consoler les facteurs affligés par le surcroît de travail.

Que diraient-ils, les infortunés postiers, si la mode nous obligeait demain à adopter les cartes de visite dahoméennes ou chinoises ?

En Chine les mandarins s'envoient par leurs serviteurs d'immenses morceaux de vélin, qui atteignent parfois un mètre carré, sur lequel ils inscrivent de longues et subtiles devises.

Au Dahomey, les chefs s'adressent des planchettes de bois couvertes de dessins ou de grosses branches sculptées.

Les Dahoméens sont des sages. Avec les vœux de bonne année de leurs amis, ils peuvent se chauffer tout l'hiver.

BONSHOMMES DE NEIGE

Vraiment, il neige trop rarement. Ils sont si beaux les paysages de blanc vêtus, et les batailles de boules de neige sont si joyeuses...

Enfin, lorsqu'il neige, les enfants modèlent de blancs bonshommes, et nous espérons toujours que les sculpteurs suivront ce bel exemple, les bonshommes de neige ayant sur ceux de marbre l'avantage d'être moins durables et moins coûteux.

En Belgique à lieu, chaque hiver, un Salon Blanc, forcément éphémère, cette exposition se composant uniquement de bustes, monuments et statues de neige.

Il y a cinq ans, un Léopold II en automobile obtint au Salon Blanc un gros succès « Le roi, disait la notice explicative est penché sur la direction comme pour accélérer la vitesse de l'auto. A côté de lui, le chauffeur enlace le lion royal. Dans sa course folle, l'auto écrase un malheureux chien et traîne derrière lui la carcasse efflanquée d'un cheval victime de la locomotion nouvelle ».

Quand on pense que « l'artiste » aurait pu exécuter cette œuvre en marbre blanc, il faut reconnaître que la neige a du bon.

La leçon de français

Lorsqu'il était enfant, l'oncle Hansi avait déjà ce bon sourire qui donne à son visage pacifique d'Alsacien un air de bonhomie railleuse. Au collège, sous les professeurs allemands, son sourire bien des fois le fit punir, mais il lui servit aussi bien souvent.

Un jour que le professeur de français — et quel français ! — faisait sa leçon à des élèves qui auraient pu être ses maîtres, il leur apprit la différence qui existe entre « un maison » et « une château ».

L'élève Hansi sourit... Aussitôt une punition tomba, mais le petit Alsacien refusant de s'incliner devant cette injustice répliqua au professeur que sa faute de français était assez grosse pour faire sourire.

Depuis, le professeur de français fut sévère, mais inquiet. Dès qu'il prononçait un mot, il glissait un regard interrogateur vers l'élève et si celui-ci souriait, vite il rectifiait. Or, Hansi souriait toujours.

Et pendant des années Herr Professor apprit aux petits Alsaciens amusés qu'il fallait dire le lune, la soleil, et le tarte aux marrons j'aime...

Entre soi

Une femme se mourait et le prêtre lui disait qu'elle allait au paradis, où elle verrait les saints avec lesquels elle serait.

— Ah ! ah ! dit-elle j'aimerais mieux du monde que je connais.

La Fréquence des tremblements de terre

Le savant anglais Milne, dont on connaît les nombreux travaux sur le séisme, a publié un catalogue général des tremblements de terre destructeurs, enregistrés depuis l'ère chrétienne.

En ne tenant pas compte des petites secousses irrégulières, qui ne sont généralement que des répliques des tremblements de terre intenses et lointains, Milne arrive à un total de plus de 4.000 séismes.

Jusqu'à l'an 650 on en compte 91, soit environ 14 par siècle. De 650 à 1650, le total des cataclysmes atteint 1.099, soit un peu plus d'un tremblement de terre par an.

De 1650 à 1840, le nombre des secousses importantes passe à 11 par an. De 1840 à 1849, la moyenne annuelle est de 18, et elle arrive à 31 pour la période 1850 à 1859.

Ce relevé présente de nombreuses lacunes, mais on peut admettre qu'à partir de 1850 tous les tremblements de terre d'une certaine importance sont connus.

Or de 1850 à 1899 on compte 1521 séismes destructeurs, soit environ 31 par an, et l'écart entre les maxima annuels ne dépasse pas 2, 8 %, par an du total.

L'activité sismique mondiale a donc été sensiblement constante pendant la seconde moitié du dix-neuvième siècle.

L'Association internationale sismologique, qui publie chaque année la statistique des tremblements de terre d'une certaine intensité, enregistre pour les années comprises entre 1900 et 1909 environ 27.000 secousses.

Le nombre des séismes varie donc de 2.500 à 3.000 par an, ce

qui est un chiffre considérable, étant donné qu'on ne tient pas compte des secousses qui se produisent en mer ou dans les régions inhabitées.

INFORMATIONS

Au Maroc

L'agitation provoquée chez Sraghna par les agissements d'Embarouk est la source de nombreux commentaires sur les marchés indigènes. Les autorités prennent des mesures pour y remédier. El-Heiba se trouve toujours dans la région, à Assersif. Au cours d'un combat, ses partisans ont perdu 55 chamelles. On signale plusieurs morts d'indigènes dans le Souss, où règne la famine.

Les indigènes menacés de la famine

Les dernières pluies ont fait disparaître le pessimisme au Maroc. Les renseignements qui nous arrivent de tous les points du Maroc, signalent la reprise hâtive des labours et des semailles. Cependant, en raison de la très mauvaise récolte de l'année 1913, les silos sont vides, et les habitants des campagnes trouvent difficilement à se procurer le grain nécessaire à leur subsistance.

Le général Lyauté a donc décidé d'apporter tous les tempéraments possibles à cette situation. Pour commencer, il a décidé l'achat à Marseille de 30.000 quintaux de grains. Ce premier effort suffira à secourir les misères les plus immédiates, et nous croyons savoir que le général Lyauté a fait connaître au gouvernement que des secours de la métropole étaient indispensables. Ces secours auront une répercussion politique immense, en montrant aux Marocains que si parfois nos canons ont parlé, la France sait secourir ceux qui souffrent, même lorsqu'ils sont des ennemis.

La classe 1913

Le ministre de la guerre vient de faire connaître les résultats de l'incorporation de la classe 1913 :

1° Le nombre des jeunes gens de la classe 1913 inscrits sur les tableaux de recensement s'est élevé à 321.502 ;

2° 275.200 de ces jeunes gens ont été examinés par les conseils de révision ;

3° 200.150 ont été déclarés aptes au service armé ;

4° 8.020 ont été reconnus bons pour le service auxiliaire.

Le Traité de Commerce franco-espagnol

La Chambre officielle de l'industrie de la province de Madrid a adressé à la direction du commerce, de l'industrie et du travail un rapport peu favorable sur des négociations en vue d'un traité de commerce avec la France. Il se dégage de ce rapport que le principal obstacle à l'établissement d'un nouveau traité provient de ce que les tarifs douaniers des deux nations sont en lutte l'un contre l'autre, et qu'il faudrait tout d'abord s'entendre sur le terrain des concessions mutuelles à faire. La Chambre de l'industrie ne donne d'ailleurs aucune solution, et elle se borne à prier le gouvernement, au cas où les négociations commenceraient, à ne pas négliger de consulter les groupements économiques de la nation.

La Contribution aux Dépenses militaires en Allemagne

C'est cette année que les Allemands vont commencer à payer la contribution de guerre spécialement votée par le Reichstag pour faire face aux dépenses extraordinaires nécessitées par les nouvelles charges militaires imposées au pays. Cette contribution doit produire 1 milliard 250 millions et frappera lourdement les grosses fortunes. Les roi et princes sou-

verains ont décidé que, par dérogation aux usages, ils paieraient cette fois l'impôt de guerre extraordinaire tout comme de simples contribuables.

Les contribuables les plus atteints seront le prince Albert de Thurn et Taxis, dont la fortune est de 410 millions ; il paiera 7 millions 50.000 fr. ; M^{me} Bertha Krupp von Bohlen et Halbach, propriétaire des usines d'Essen, paiera 7 millions 145.000 fr., bien que sa fortune ne soit évaluée qu'à 356 millions ; le prince Henckel von Donnersmarck, qui possède 319 millions 500.000 fr., versera 6 millions 326.500 fr. ; la baronne Mathilde de Rothschild, qui possède 205 millions, paiera 3 millions 461.000 fr. ; le prince Christian de Hohenlohe, qui possède 180 millions, versera 3 millions 350.000 fr. ; l'empereur, qui possède une fortune personnelle de 175 millions, mais sera taxé, en outre, d'après sa liste civile de 27 millions 500.000 fr., paiera une contribution totale de 4 millions 825.000 fr. Les six plus gros contribuables de l'empire paieront donc au total 32 millions 157.005 fr.

Les imposés ne sont pas obligés de se libérer en une seule fois ; la loi leur laisse la faculté de payer par fractions pendant une période de trois ans.

Une Insurrection à Haïti

Suivant une dépêche du Cap Haïtien, le président a ordonné à une colonne de troupes régulières de se porter immédiatement vers la frontière du nord-est pour réprimer l'insurrection. Le général Jamor, gouverneur du département du Nord, s'est réfugié au consulat des Etats-Unis. Le « New-York Herald » dit que le mouvement révolutionnaire a pour objet de protester contre la manière dont furent imposés les candidats officiels lors des élections du 1^{er} octobre.

Un Général fusillé avec ses Partisans

Le général Célestin, ancien ministre de la guerre du président Nord-Alexis, a été fait prisonnier par surprise, le jour de l'An, à Thomazeau, à 35 milles de Port-au-Prince. Il a été exécuté avec un grand nombre de ses partisans. Les révolutionnaires avaient été surpris et entourés par un détachement militaire envoyé de Port-au-Prince par chemin de fer. Le général Célestin était âgé de soixante-quinze ans. Il avait pendant longtemps pris une part active à la direction politique du pays. A cette époque, il avait fait exécuter comme rebelles un grand nombre de jeunes gens, et c'est à la suite de cet événement qu'il perdit sa popularité.

Le massacre pour l'héritage

Un terrible drame de famille, motivé par des questions d'intérêt, s'est déroulé à Berbegal, province de Huesca (Espagne). En quelques secondes, une famille de quatre personnes a été anéantie.

Au bourg de Berbegal habitait de riches propriétaires, la famille Palacios ; le père mourait ces jours-ci, laissant la plus grosse partie de sa fortune, soit trois millions, à son plus jeune fils, Francisco.

Furieux d'avoir été dépossédé de ce qu'il considérait comme sa part légitime d'héritage, l'aîné des fils, Mariano Palacios, à la suite d'une violente discussion avec les siens, s'arma d'un revolver et, à bout portant, fit feu sur sa mère, son jeune frère et sa sœur. Après avoir fait trois cadavres, Mariano Palacios se fit sauter la cervelle.

Cette terrible tragédie a vivement ému la population de la région où les Palacios occupaient une situation très en vue.

La fortune de M. Palacios reviendra probablement à l'Etat, à moins qu'un parent éloigné ne la réclame.

Pas plus de deux éléphants !

Estimant qu'il faut protéger les éléphants contre les chasseurs, M. William-Ponty, gouverneur général de l'Afrique occidentale, vient de signer un arrêté, aux termes duquel, tout Européen ou assimilé, muni d'un port d'armes régulier, devra faire une déclaration préalable à l'administration de sa résidence quand il voudra se livrer à la chasse à l'éléphant.

Il devra, en outre, acquiescer un droit dont la quotité sera fixée par les lieutenants gouverneurs et qui ne saurait être inférieur à mille francs.

Muni de ce coûteux permis de chasse, le chasseur aura le droit d'abattre deux éléphants.

Tout éléphant, tué en excédent de ce nombre, fera l'objet d'une déclaration accompagnée d'un versement qui ne saurait être inférieur à 500 francs par animal tué.

Chaque chasseur pourra recevoir trois autorisations supplémentaires, en vue de la chasse à l'éléphant, mais il ne pourra en recevoir davantage dans le délai d'un an.

DANS LES BALKANS

Izzet-Pacha serait élu Prince d'Albanie

On confirme que Izzet-Pacha a été élu prince d'Albanie dans une assemblée secrète des chefs albanais réunis à Durazzo. Izzet-Pacha se rendra dans le courant de la semaine prochaine à Vallona, avec la députation albanaise qui est venue le chercher à Constantinople. Les conditions posées par Izzet-Pacha à son acceptation du titre de prince d'Albanie auraient été les suivantes : 1° l'Albanie sera une principauté et non un royaume ; 2° l'Albanie restera pendant dix ans sous le contrôle de l'Autriche et de l'Italie.

Il est à peine besoin de souligner l'importance de cette nouvelle au moment où le prince de Wied, désigné par les six grandes puissances d'Europe pour occuper le trône d'Albanie, va partir pour remplir son mandat.

Petites Nouvelles

On annonce la mort du duc de Rohan, député réactionnaire du Morbihan, décédé à l'âge de 70 ans.

— De fortes secousses sismiques ont été ressenties en Elide et dans tout le Péloponèse. Elles ont occasionné d'importants dégâts matériels.

— Le gouvernement français vient de faire l'acquisition, avec les fonds mis à sa disposition par les Sociétés françaises de Belgique, d'un avion militaire sur lequel a été apposée une plaque portant l'inscription : « Les Français de Belgique ».

— Le quatre-mâts « Loire », venant du Chili, est arrivé, ayant à bord vingt hommes du voilier anglais « Dalgomar », qui a fait naufrage dans l'Océan Pacifique. Au cours de ce naufrage, le capitaine a péri, ainsi que quatre hommes de l'équipage. Huit ont été blessés.

— Les jeunes Alphonse et Pierre Mahieu, de Saint-Pierre-Brouck, jouant dans une grange, à Bourbourg-Campagne, quand l'un d'eux, Alphonse, âgé de 12 ans, ayant trouvé un fusil de chasse, voulut en montrer le mécanisme à son frère, âgé de dix ans, mais le coup partit. L'enfant, atteint au ventre, expira peu après.

— Le lieutenant Jauneau du 12^e d'infanterie, à Tarbes, en non activité, pour raison de santé, et qui se trouvait à Beurlay (Charente-Inférieure), s'est tiré un coup de revolver d'ordonnance dans la tempe droite, après s'être mis devant sa glace.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Chemins de fer d'Orléans et du Midi et C^e de Navigation Mixte.
La Traversée la plus courte et la plus agréable de France en Algérie.

Relations Paris-Quai d'Orsay, Port-Vendres, Oran, Alger.

La Compagnie de Navigation Mixte vient de mettre en service entre Port-Vendres et Oran un nouveau paquebot rapide le « Théodore-Mante », qui permet d'effectuer la traversée en 28 heures seulement.

D'autre part les voyageurs de ce paquebot, ainsi que ceux de « La Marsa » qui assure le service entre Port-Vendres et Alger en 22 heures environ, trouveront maintenant à Port-Vendres, le jour de leur arrivée, la correspondance avec le train

« Barcelone-Express » (voitures directes de luxe et des trois classes), quittant Port-Vendres à 18 h. 46 pour arriver à Paris-Quai à 10 h. 41.

La correspondance avec ce même train existait déjà dans le sens aller (départ de Paris-Quai d'Orsay à 19 h., arrivée à Port-Vendres à 11 h. 15).

Rappelons que le service entre Port-Vendres et l'Algérie est assuré comme suit :

ALLER. — Départ de Port-Vendres : pour Alger, le dimanche à 13 h. 30; pour Oran, le vendredi à 13 h. 30; RETOUR. — Départ d'Alger, le mercredi à 12 h.; d'Oran, le lundi à 12 heures.

Billets directs simples et d'aller et retour au départ de Paris-Quai d'Orsay.

Enregistrement direct des bagages.

Le propriétaire-gérant : **A. COUESLANT.**

MARCHÉ DE LA VILLETTE

Jeudi 5 Janvier 1914

ESPÈCES	ENTRÉES		REVENU	PRIX PAR 1/2 KILOG.		
	DIRECTES au Marché et à l'Abattoir			Les porcs se cotent au 50 K. poids vif.		
				1 ^{re} qualité	2 ^e qualité	3 ^e qualité
Bœufs.....	2.763			0,86	0,82	0,72
Vaches.....	1.349	733	267	0,80	0,76	0,68
Taureaux.....	340			0,78	0,72	0,66
Veaux.....	1.536	2.227	104	1,10	1,05	0,97
Moutons.....	18.102	7.365	1.561	1,10	1,05	1,00
Porcs.....	4.762	3.898	»	0,55	0,54	0,52

OBSERVATIONS. — Vente difficile sur toutes les marchandises. Les provenances du Lot, du Lot-et-Garonne, de l'Aveyron et du Cantal ne peuvent être classées qu'en deuxième et troisième qualités.

Confiez tous vos achats
 Confiez la préparation de vos ordonnances

GRANDE PHARMACIE DE LA CROIX-ROUGE

La plus importante Pharmacie de toute la région
 LA MIEUX APPROVISIONNÉE
 LA MIEUX ORGANISÉE
 VEND LE MEILLEUR MARCHÉ

LABORATOIRE D'ANALYSES ET DE STÉRILISATION
 Directeur : **Paul GARNAL, O. S.**, Pharmacien de 1^{re} Classe
 Diplôme de l'École Supérieure de Pharmacie de Paris
 Membre du Conseil Départemental d'Hygiène du Lot — Inspecteur des Pharmacies
 Ancien Pharmacien Adjoint de l'Assistance Publique de Paris
 Boulevard Gambetta (en face le Théâtre) — CAHORS

La PHOSPHODE GARNAL
 remplace l'Huile de Foie de Morue

POUR LE TRAITEMENT & LA GUÉRISON
 DES
 Maladies de la poitrine, Maladies des os, Maladies des enfants
 Rhumatismes, Engorgements ganglionnaires
 Toux opiniâtre, Furoncles etc.

Prix du flacon : **3 fr. 50.** — Le litre : **6 fr.**
 La Phosphode Garnal
 et le Corps Médical

« Le RECONSTITUANT et le DÉPURATIF le plus énergique et le plus agréable est, sans contredit, la PHOSPHODE. C'est de l'Huile de Foie de Morue concentrée et débarrassée des corps gras qui la rendent indigeste et désagréable à prendre.
 « Chaque flacon de PHOSPHODE renferme les principes dépuratifs et fortifiants contenus dans cinq litres d'Huile de Foie de Morue associés à du Phosphate de Chaux assimilable et à de l'Iode à l'état naissant.
 « La PHOSPHODE fortifie les enfants faibles, fait disparaître les engorgements ganglionnaires, fortifie les os.
 « C'est le grand remède contre l'Anémie et les pâles couleurs.
 « Son action réconfortante sur le système nerveux en fait un spécifique contre la neurasthénie.
 « Par son Iode, elle s'impose aux personnes atteintes de rhumatismes, de bronchites aiguës ou chroniques, et de toutes les affections de poitrine.
 « Administrée aux convalescents, elle hâte le retour des forces, stimule l'appétit, fortifie les bronches. »

Docteur ORTEL,
 de la Faculté de Médecine de Paris,
 2, Boulevard Ornano, Paris.

IMPRIMERIES A. COUESLANT

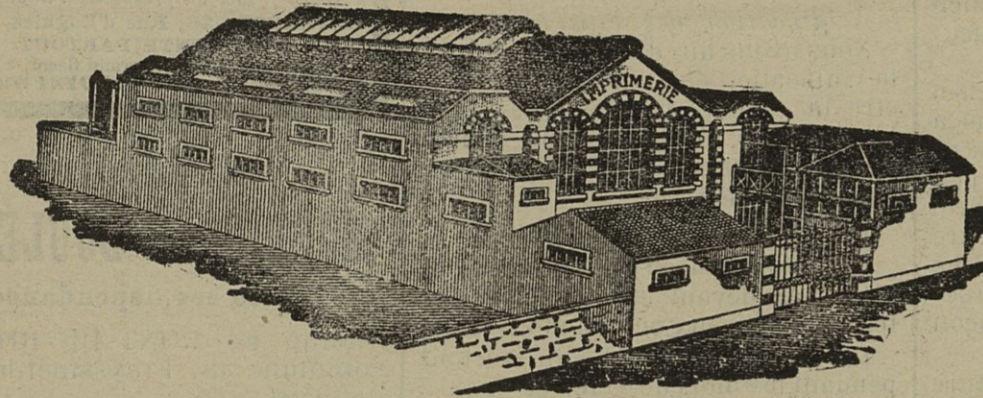
CAHORS (Lot)

ALENÇON (Orne)

21 PRESSES

Installation Moderne

Travaux en tous genres



USINE DE CAHORS

LIVRAISON RAPIDE. -- PRIX MODÉRÉS

SERVICE D'HIVER (1913-14)

De Paris à Toulouse par Cahors							De Toulouse à Paris par Cahors							De Cahors à Libos															
739		3		1123		121		23		35		1125		42		16		1110-1123		1132 (*)		4		122		700		1136	
OMNIBUS	RAPIDE	OMNIBUS	RAPIDE	EXPRESS	DIRECT	OMNIBUS	OMNIBUS	RAPIDE	EXPRESS	OMNIBUS	EXPRESS	RAPIDE	OMNIBUS	OMNIBUS	RAPIDE	EXPRESS	RAPIDE	OMNIBUS	OMNIBUS	EXPRESS	RAPIDE	OMNIBUS	OMNIBUS	EXPRESS	RAPIDE	OMNIBUS	OMNIBUS		
PARIS (Orsay) dép.	8 20	19	20 27	22 51	—	—	—	13	16 45	15 47	18 3	20 45	23 37	5 18	9 16	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
PARIS (Aust.) dép.	8 30	19 10	20 37	23 4	—	—	—	13 49	17 37	16 37	19 59	21 34	0 27	7 15	10 47	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
LIMOGES arrivée	14 2	0 47	2 28	8 34	—	—	—	—	17 59	17 16	20 42	21 57	—	7 56	11 25	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
LIMOGES départ	3 16	14 12	0 53	2 36	9 10	—	—	—	—	17 54	21 25	—	—	8 38	12	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
BRIVE arrivée	6 18	15 41	2 29	4 5	12 5	—	—	—	—	18 2	21 34	—	—	8 47	12 8	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
BRIVE départ	6 45	15 48	2 35	4 14	13 12	19 25	—	—	—	18 13	21 46	—	—	8 59	12 19	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Gignac-Cressensac	7 21	—	—	—	13 47	20 3	—	—	—	18 21	21 54	22 35	1 23	9 7	12 27	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
SOULLAC arr.	7 40	—	—	—	4 49	14 6	20 23	—	—	19 17	6 4	—	—	9 42	15 44	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
SOULLAC dép.	7 45	—	—	—	4 52	14 10	20 43	—	—	19 31	6 20	—	—	9 54	15 57	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
CAZOULÈS	7 53	—	—	—	—	14 18	20 52	—	—	19 45	6 36	—	—	10 7	16 10	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Lamothe-Fénelon	8 9	—	—	—	—	14 34	21 9	—	—	19 54	6 45	—	—	10 16	16 19	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Nozac	8 19	—	—	—	—	14 44	21 20	—	—	20 3	6 54	—	—	10 25	16 28	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
GOURDON	8 31	—	—	—	5 17	14 56	21 33	—	—	20 26	7 20	—	—	10 46	16 42	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Saint-Clair	8 40	—	—	—	—	15 5	21 43	—	—	20 35	7 30	—	—	10 55	16 50	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Dégagnac	8 51	—	—	—	—	15 16	21 55	—	—	20 49	7 44	—	—	11 8	17 12	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Thédirac-Peyril	9 2	—	—	—	—	15 27	22 7	—	—	20 57	7 52	23 43	—	11 15	17 19	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Saint-Denis-Catus	9 13	—	—	—	—	15 38	22 19	—	—	19 47	8 4	23 46	—	11 18	17 33	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Espère	9 22	—	—	—	—	15 47	22 30	—	—	21 32	8 36	—	—	11 43	17 58	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
CAHORS arrivée	9 32	17 18	18 43	4 5	5 53	15 57	22 41	—	—	20 22	9 7	0 22	2 58	12 11	18 26	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
CAHORS départ	9 41	17 23	18 58	4 9	5 58	16 7	23 0	—	—	16 28	20 31	—	—	12 19	18 36	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Sept-Ponts	9 51	—	—	—	—	16 18	7 12	—	—	16 42	7 29	—	—	13 1	18 41	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Cieureac	10 5	—	—	—	—	16 34	7 29	—	—	16 42	7 38	—	—	13 4	19 2	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Lalbenque	10 12	—	—	—	—	16 42	7 38	—	—	16 42	7 38	—	—	13 8	19 2	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Caussade	10 45	18	—	—	—	6 35	17 17	—	—	16 42	7 38	—	—	13 8	19 2	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
MONTAUBAN arr.	11 19	18 26	20 36	5 9	7 1	17 54	8 58	—	—	16 42	7 38	—	—	13 8	19 2	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
TOULOUSE... arr.	12 31	19 16	21 57	6	7 50	20	10 36	—	—	16 42	7 38	—	—	13 8	19 2	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	

De Cahors à Libos

CAHORS. — dép.	6 3	7 28	12 40	18 52
Mercuès	6 17	7 50	12 54	19 7
Douelle (Arrêt)	6 21	—	12 58	19 11
Parnac	6 28	8 8	13 5	19 19
Luzech	6 34	8 19	13 11	19 27
Castellfranc	6 46	8 46	13 22	19 43
Prayssac (Arrêt)	6 49	—	13 25	19 46
Puy-l'Évêque	6 58	9 11	13 34	19 58
Duravel	7 5	9 25	13 41	20 6
Soturac-Touzac	7 13	9 37	13 49	20 14
Fumel	7 23	10 4	13 58	20 27
LIBOS	7 29	10 11	14 4	20 33
PARIS (Orsay)	22 55	—	4 46	8 43

De Libos à Cahors

PARIS (Orsay)	19 50	22 51	10
LIBOS... dép.	12 20	7 48	15 18
Fumel	12 41	7 56	15 26
Soturac-Touzac	12 57	8 6	15 36
Duravel	13 8	8 13	15 43
Puy-l'Évêque	13 35	8 22	15 50
Prayssac (Arrêt)	—	8 29	15 57
Castellfranc	14 6	8 37	16 2
Luzech	14 23	8 49	16 12
Douelle (Arrêt)	14 38	8 57	16 20
Mercuès	—	9 2	16 25
CAHORS. — Ar.	15 13	9 7	16 30

De Cahors à Capdenac

CAHORS. — dép.	7 11	13 31	18 29
Cabessut	7 20	13 40	18 40
Arcambal	7 31	13 51	18 49
Vers	7 40	14	18 57
Saint-Géry	7 49	14 8	19 7
Conduché	8 2	14 21	19 18
Saint-Cirq-la-Popie	8 9	14 28	19 24
St-Martin-Labouval	8 26	14 37	19 31
Calvignac	8 34	14 45	19 37
Cajarc	8 48	15 1	19 50
Monthrun	8 59	15 12	19 59
Toirac	9 9	15 22	20 7
Lamadelleine	9 22	15 36	20 18
CAPDENAC. — Ar.	9 34	15 48	20 29
PARIS (Orsay)	22 55	4 46	